

[illegible]

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2011	PCDR classique	Aménagement du cœur de Baelen.	660.000 € Avenant 2015 – montant complémentaire : 143.413.54€	30.11.2015

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	/	
Montant de la vente	/	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	/	

Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué ¹ à des tiers et fait donc l’objet d’une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d’approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			/	
Recettes et charges				
Recettes générées par l’exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	/
	Type		Montant annuel	/
	Type		Montant annuel	/
Charges liées à l’exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	/
	Type		Montant annuel	/
	Type		Montant annuel	/

¹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ² = recettes moins charges	Montant annuel	/
Réaffectation des bénéfices	/	

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ³	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation de diverses fêtes locales pour entretenir la convivialité (kermesse, bal...)
	Cours sportifs (tai-chi) extérieurs en été si le temps le permet
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Maintien de la convivialité

² En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁴	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁵
2006	2006	11.03.2024	19.08.2024
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁶	CLDR 15/02/2024	Nombre de présents	
Réflexion sur l'opération de développement rural			
Propositions de projets à entreprendre → Sans objet étant donné que le PCDR est terminé			
Numéro fiche-projet			
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

Modification de la liste des membres de la CLDR

⁴ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁵ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁶ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Date de la décision d'attribution de marché	Date approbation attribution du marché par la RW	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception provisoire	Date de l'approbation du DF par la RW	Date de la réception définitive	Si projet abandonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires
16-06-2016	7-10-2016	14-11-2016	5-10-2018		5-10-2023			2023 : DF non transmis; 2024 :
						Le dernier montant estimé de c		2024 :
						Le Collège a attribué le 19 décembre 2024 le marché pour l’aménagement de trottoirs dans le cadre de la réalisation d’une liaison douce entre Baelen et Me		
						On peut s’attendre à recevoir des offres dont le montant dépassera largement l’estimation ;		
						Le Collège nouvellement en place ne souhaite pas poursuivre la réalisation de ce projet, préférant investir uniquement dans l’aménagement piéton de cette		
						Considérant que la CLDR sera informée de cette décision afin de prévoir, le cas échéant, une nouvelle fiche-projet pour l’aménagement d’une liaison cyclabl		